

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

MEDIATHEQUES – RESIDENCE D'ECRIVAIN 2021

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C41-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

MEDIATHEQUES – RESIDENCE D'ECRIVAIN 2021

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, à travers son service et son réseau de bibliothèques, souhaite renouveler la mise en place d'une résidence d'écrivain autour de laquelle une série de rencontres et d'animations autour du livre et de la lecture pourront s'organiser dans les communes.

La collaboration d'un écrivain en création pourra venir en appui ou en complément des projets culturels menés par ou avec les communes et apporter ainsi une contribution singulière aux projets de valorisation et de promotion du territoire.

Afin de pouvoir faire inscrire ce projet dans le circuit des partenariats financiers du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat, il est nécessaire de procéder rapidement à un appel à candidature pour une résidence d'auteur qui pourrait s'inscrire dans la programmation du printemps 2021. Conjuguant nature et culture, cette résidence offrirait un cadre privilégié aux écrivains pour concevoir un projet pouvant donner lieu à publication.

Cet événement permettra de :

- Promouvoir le livre et la lecture au cœur de nos communes ;
- Encourager les pratiques culturelles liées au livre ;
- Susciter la rencontre avec les publics ;
- Offrir à l'écrivain un espace propice à la création ;
- Promouvoir le travail de l'auteur ;
- Valoriser le territoire et le dynamisme culturel intercommunal.

Conditions d'accueil :

- L'auteur sera invité durant 2 mois entre avril et juin.
- La résidence est ouverte à tous les genres de fiction (roman, nouvelle, récit, roman graphique, Bande Dessinée...) aux auteurs français et étrangers francophones ayant publié un ou plusieurs ouvrages à compte d'éditeur.
- L'écrivain sera logé dans une commune du territoire au frais de l'Agglomération, le lieu restant à déterminer avec lui.
- La résidence est assortie d'une allocation mensuelle de 2 000 euros bruts (hors taxes et cotisations à l'auteur inclus). L'Agglomération se charge de reverser 1,1% de contribution diffuseur (soit 44€).
- Les frais de restauration, plafonnés à 600 euros, seront remboursés à l'auteur à la fin du séjour.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C41-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

- L'Agglomération prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Niort, à raison d'1 aller-retour sur la base du tarif SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, carte grise) pour le cas où le résident se déplace avec son véhicule. L'utilisation du véhicule personnel est fortement conseillée pour les déplacements sur le territoire de l'Agglomération. Les communications téléphoniques et les autres frais de déplacement sont à la charge du résident.

Contreparties :

L'auteur inclura dans son projet de résidence plusieurs temps d'échange et de rencontre avec le public, notamment le public scolaire, mais surtout avec les habitants du territoire via des actions de médiation réalisées dans le cadre de la résidence et en appui à tout autre manifestation culturelle.

L'auteur consacre jusqu'à 30% de son temps à des animations dont il propose les interventions, qui seront par la suite élaborées conjointement avec l'Agglomération. Elles ont lieu sur le territoire de l'Agglomération, dans des établissements culturels (médiathèque, Centre Socio Culturel, etc.) et scolaires.

L'auteur accepte de participer à plusieurs rencontres publiques : ateliers d'écriture, lectures publiques, soirées et/ou débats littéraires.... Les déplacements liés au projet (animations, lectures, ateliers...) sont assurés ou pris en charge par l'organisateur.

Les 70% du temps restant sont dédiés aux travaux d'écriture.

En cas d'édition, réédition ou traduction de l'ouvrage réalisé, l'auteur s'engage à y mentionner sa résidence d'auteur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Eventuellement, tout ou partie de l'œuvre en création pourra donner lieu à une restitution au moment de la clôture du festival dans les conditions définies avec l'auteur.

Enfin, la collectivité s'engage à faciliter toute rencontre avec le milieu culturel local qui serait demandée par l'auteur lui-même.

Financement :

Dépenses prévisionnelles		
Rémunération de l'auteur	Rémunération brut totale	4000 €
	Contribution 1,1% diffuseur	44 €
Frais de repas	Base de 10€/jr	600 €
Frais d'hébergement	Base de 60€/jr	3 600 €
Frais de transport	1 aller/retour domicile/CAN + frais déplacements sur le territoire	400 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles		8 644€

Soutien prévisionnel des partenaires		
Centre National du livre ou ALCA	Financement direct du salaire de l'auteur	4 000 €
Total soutien des partenaires		4 000 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C41-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'organisation d'une Résidence d'auteur en 2021,
- Approuver les conditions d'accueil et les modalités de financement de l'auteur,
- Approuver l'appel à candidature joint en annexe,
- Autoriser le Président ou son représentant à solliciter différents partenaires dans le cadre de ce projet,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et les engagements y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C41-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020